



Lisbonne, le 5 mai : les émissaires de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et du FMI annoncent les mesures contenues dans l'accord signé avec le gouvernement portugais.

Photo AFP

Ils ont besoin du consensus

C'est l'avenir que les marchés financiers, les gouvernements et les institutions à leur service voudraient réserver à tous les pays d'Europe : le 5 mai, au Portugal, le gouvernement démissionnaire du « socialiste » José Socrates a présenté le « mémorandum » qu'il venait de signer avec l'Union européenne et le Fonds monétaire international. Dans la journée, les partis de droite (CDS et PSD) ont salué l'accord. Le FMI comme l'Union européenne avaient d'ailleurs conditionné leur « aide » de 78 milliards d'euros à ce consensus. **Informations ouvrières** a décidé de publier de très larges extraits de ce programme d'une incroyable violence.

Tout devrait y passer pour satisfaire aux impératifs de réduction des déficits publics. Non contents d'exiger, avec des dates impératives, une privatisation totale et généralisée, la baisse des retraites et des allocations de chômage, le blocage du salaire minimum, la liquidation des hôpitaux et de la couverture santé des fonctionnaires, le FMI et l'Union européenne commandent même au gouvernement portugais de fusionner de force les communes portugaises ou de remettre en cause la représentativité des syndicats. Cela ne vous rappelle rien ? La révision constitutionnelle votée ce 10 mai, en France, à l'Assemblée nationale, poursuit les mêmes objectifs (*lire page 4*). Lecteurs, faites lire ces pages à vos collègues, à votre entourage. Faites signer l'appel du Parti ouvrier indépendant. Au Portugal comme en France, comme dans toute l'Europe, les travailleurs devront défaire ce consensus liquidateur.

Yan LEGOFF

DOCUMENT

Au moment où, en France, l'Assemblée nationale adopte le projet de réforme constitutionnelle, nous révélons le texte du programme draconien signé entre le gouvernement « socialiste » du Portugal, le FMI et l'Union européenne.

FMI et Union européenne saignent à blanc le Portugal

Coupes dans les retraites

— « Diminuer le montant des pensions supérieures à 1 500 euros » (§ 1.11).
— « Suspendre l'application des mécanismes d'indexation des pensions et gel des pensions en 2012 » (§ 1.12).

Augmentation des impôts et des taxes sur les produits et services de première nécessité

— « Rendre impossibles toutes les allocations sociales » (§ 1.21).
— « Augmenter les revenus de la TVA », notamment « en réduisant les exemptions » et en « appliquant le taux le plus élevé aux catégories de produits et de services actuellement soumis aux taux réduits ou intermédiaire » (§ 1.23).
— « Augmentation des taxes » sur les voitures, le tabac et l'électricité (§ 1.24).

Privatisation totale des services publics et augmentation des tarifs

— « Préparer pour le troisième trimestre 2011 un rapport sur la politique tarifaire des entreprises publiques afin de réduire le niveau des subventions » (§ 3.22).
— « Revoir les plans actuels, en vue de réduire les coûts d'exploitation d'ici à la fin 2011 d'au moins 15 % en moyenne, en proposant des coupes spécifiques pour chaque société » (§ 3.23).
— « Les tarifs réglementés de l'électricité disparaîtront au plus tard d'ici le 1^{er} janvier 2013 » (§ 5.1).
— Dans le secteur des chemins de fer, « permettre aux opérateurs d'introduire des systèmes de ventes de billets optimisés, en particulier pour augmenter le prix des billets » (§ 5.23).
— « Préparer pour le premier trimestre 2012 un rapport d'étude sur l'activité et les fi-

nances des entreprises publiques aux niveaux national, régional et local. Ce rapport (...) établira un plan ordonné de privatisations » (§ 3.26).

— « Le gouvernement accélérera son programme de privatisations. Le plan actuel, élaboré jusqu'en 2013, couvre les transports (Aerportos de Portugal, la compagnie aérienne TAP et la branche fret de la compagnie ferroviaire CP), l'énergie (la compagnie pétrolière GALP, les compagnies d'énergie EDP et REN), les communications (Correios de Portugal) et les assurances (Caix Seguros), comme de nombreuses autres sociétés de moindre importance. Ce plan ciblait une recette d'environ 5,5 milliards d'euros d'ici la fin du programme, ne prévoyant que des privatisations partielles pour toutes les grandes entreprises. Le gouvernement s'engage à aller plus avant, en ciblant une privatisation rapide et complète de EDP et de REN (...), comme celle de la TAP, d'ici à la fin de 2011. Le gouvernement identifiera, dans un deuxième temps, deux autres grandes entreprises à privatiser d'ici à fin 2012 » (§ 3.30).
— « Préparer d'ici la mi-2012 un inventaire des actifs, y compris immobiliers, détenus par les municipalités et les exécutifs régionaux, évaluant le champ des privatisations possibles » (§ 3.31).

Démantèlement des administrations

— « Réduire de 15 %, d'ici fin 2011, le nombre de postes d'encadrement et le nombre d'unités administratives dans la fonction publique nationale » (§ 3.38).
— « Le gouvernement soumettra au Parlement d'ici fin 2011 un projet de loi exigeant de toutes les municipalités qu'elles présentent chacune leur propre plan pour atteindre cet objectif d'ici fin 2012 » (§ 3.40).
— « Limiter le recrutement de fonctionnaires de manière à réduire les effectifs de 1 % par

Réduire, couper, sabrer, casser, détruire, privatiser, économiser sur tous les droits de la majorité de la population, afin de sauvegarder les profits des capitalistes

an entre 2012 et 2014 dans la fonction publique nationale et de 2 % par an dans la fonction publique locale » (§ 3.48).

— « Le gouvernement fusionnera les administrations fiscales, des douanes et le service des technologies de l'information en une seule entité d'ici début 2012 et étudiera les coûts et les bénéfices d'y inclure l'administration collectant les cotisations de Sécurité sociale » (§ 3.32).

— « Réduire le nombre de services déconcentrés de l'administration présents dans les municipalités de 20 % par an en 2012 et 2013 » (§ 3.33)

— « Réduire le nombre des services locaux des ministères (Finances, Sécurité sociale, Justice). Les services devront être fusionnés dans des « maisons des citoyens » couvrant une aire géographique plus grande et en développant l'accès à l'administration par Internet » (§ 3.46).

Fusions forcées des cantons et des communes

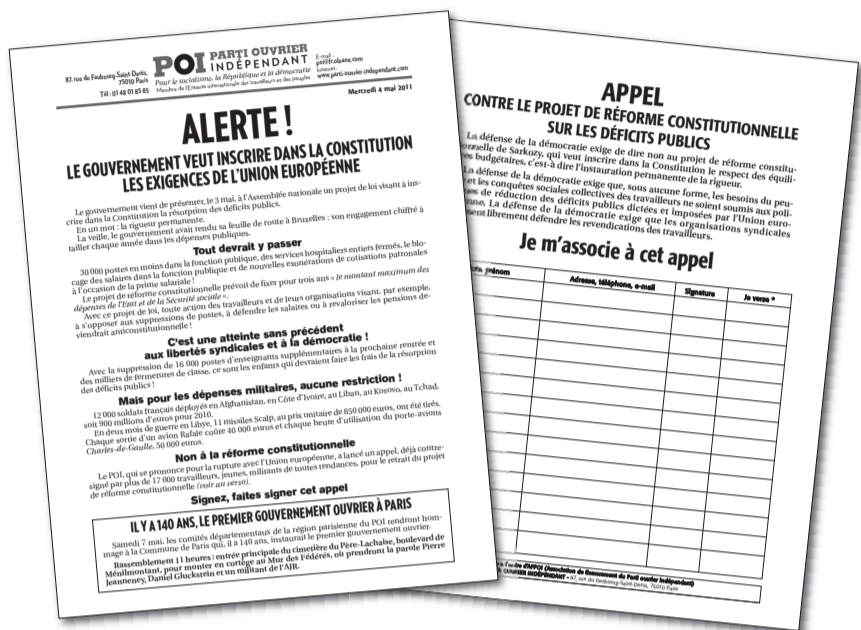
— « Réorganiser l'administration locale. Il existe actuellement 308 municipalités et 4 259 cantons. D'ici à juillet 2011, le gouvernement aura développé un plan de rationalisation pour réorganiser et réduire significativement le nombre de ces entités. Le gouvernement appliquera ces plans en accord avec les équipes de la Commission européenne et du FMI. Ces changements qui prendront effet aux prochaines élections locales (...) réduiront les coûts » (§ 3.43).

Restriction drastique du droit aux soins médicaux

— « Réduire la dépense publique en médicaments pharmaceutiques à 1,25 % du PIB d'ici la fin 2012 et à 1 % du PIB environ d'ici à la fin 2013 » (p. 15). >>>

LE POI EN CAMPAGNE

En France : 21 683 signatures collectées dans 76 départements contre le projet de réforme de la Constitution



Paris : 2 796 ; Seine-et-Marne : 431 ; Yvelines : 256 ; Essonne : 637 ; Hauts-de-Seine : 996 ; Seine-Saint-Denis : 2 281 ; Val-de-Marne : 420 ; Val-d'Oise : 624 ; Ain : 50 ; Aisne : 178 ; Allier : 417 ; Alpes-de-Haute-Provence : 375 ; Alpes-Maritimes : 33 ; Ardèche : 557 ; Ardennes : 21 ; Ariège : 110 ; Aude : 45 ; Bouches-du-Rhône : 1 061 ; Calvados : 68 ; Charente-Maritime : 183 ; Cher : 19 ; Corrèze : 5 ; Côte-d'Or : 212 ; Côtes-d'Armor : 118 ; Dordogne : 48 ; Doubs : 76 ; Drôme : 56 ; Eure : 69 ; Eure-et-Loir : 536 ; Finistère : 250 ; Gard : 211 ; Haute-Garonne : 222 ; Gers : 142 ; Gironde : 282 ; Hérault : 983 ; Ille-et-Vilaine : 291 ; Indre-et-Loire : 253 ; Isère : 260 ; Jura : 296 ; Landes : 76 ; Loire : 125 ; Haute-Loire : 110 ; Loire-Atlantique : 250 ; Loiret : 23 ; Lot-et-Garonne : 7 ; Maine-et-Loire : 200 ; Manche : 29 ; Marne : 2 ; Mayenne : 47 ; Meurthe-et-Moselle : 353 ; Moselle : 856 ; Nord : 194 ; Oise : 290 ; Pas-de-Calais : 275 ; Puy-de-Dôme : 55 ; Pyrénées-Atlantiques : 76 ; Pyrénées-Orientales : 126 ; Bas-Rhin : 203 ; Haut-Rhin : 195 ; Rhône : 650 ; Saône-et-Loire : 91 ; Sarthe : 48 ; Savoie : 270 ; Haute-Savoie : 100 ; Seine-Maritime : 190 ; Somme : 150 ; Tarn : 32 ; Tarn-et-Garonne : 4 ; Var : 289 ; Vaucluse : 39 ; Vienne : 59 ; Haute-Vienne : 15 ; Vosges : 150 ; Yonne : 115 ; Territoire-de-Belfort : 61.

Non à la réforme constitutionnelle ! Signez, faites signer l'appel lancé par le Parti ouvrier indépendant

— « Concernant les fonctionnaires, le coût de la couverture santé sera réduit de 30 % en 2012 et de 20 % supplémentaires en 2013. Des réductions supplémentaires interviendront au même rythme les années suivantes (...). Le coût budgétaire de ce système sera réduit par l'abaissement de la cotisation de l'employeur et en ajustant l'étendue de la couverture santé » (§ 3.51).

Démantèlement des hôpitaux
— « Fournir une description détaillée des mesures visant à réduire de 200 millions d'euros les coûts d'exploitation des hôpitaux, incluant la réduction du nombre d'agents administratifs en conséquence de la concentration et de la rationalisation des hôpitaux d'Etat et des centres de santé » (§ 3.71).
— « Poursuivre la réorganisation et la rationalisation du réseau hospitalier par la spécialisation et la concentration des services hospitaliers et des services des urgences (...). Ces améliorations devront permettre une diminution supplémentaire de 5 % au moins des coûts d'exploitation en 2013 » (§ 3.76).

Baisse des allocations de chômage, faciliter les licenciements
— « Réduire la durée maximum de l'indemnisation du chômage à 18 mois maximum (...), introduire un système dégressif diminuant d'au moins 10 % le montant des allocations après six mois d'indemnisation » (§ 4.1).
— « Les indemnités de licenciements pour les contrats à durée indéterminée passeront de 30 jours à 10 jours de salaire par année travaillée » (§ 4.4).
— « Le licenciement individuel lié à l'inadéquation du salarié devra devenir possible

même s'il n'y pas eu introduction de nouvelles technologies ou d'autres changements sur le lieu de travail » (§ 4.5).

Salaires sous surveillance, représentativité syndicale mise en cause
— « Le gouvernement favorisera des évolutions salariales conformes aux objectifs concourant à la création d'emplois et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises (...). A cette fin :
1) le gouvernement s'engage à ce que, sur la période du programme, toute augmentation du salaire minimum n'intervienne qu'à condition qu'elle soit justifiée par la situation économique et le marché du travail, et en accord avec le cadre de surveillance du programme ;
2) le gouvernement définit des critères clairs à suivre pour l'extension des accords collectifs et les respecte. La représentativité des organisations syndicales (...) devra figurer parmi ces critères (...).
A cette fin, le gouvernement va charger l'autorité nationale des statistiques de réaliser une étude pour réunir les données sur la représentativité des partenaires sociaux » (§ 4.7).

Logement : faciliter les expulsions de locataires en difficulté
— « Elargir, par un projet de loi déposé d'ici fin 2011, les conditions sous lesquelles peut intervenir la renégociation d'un bail à durée indéterminée, en incluant la limitation de la possibilité de transmission du bail à la famille directe (...); réduire, pour les propriétaires, le préavis de congé pour mettre fin au bail ; fournir une procédure extrajudiciaire pour rompre le contrat, permettant de réduire le délai d'expulsion à trois mois » (§ 6.1)

ÉCLAIRAGE

«Le gouvernement devra fournir un rapport trimestriel sur l'accomplissement des conditions fixées»

En introduction de ce document, il est précisé comment le gouvernement portugais sera sous la dictée permanente du Fonds monétaire international (FMI) et des institutions de l'Union européenne. Tous les trimestres, le versement de « l'aide », par tranche, sera conditionné à l'obéissance du gouvernement.
« Le versement trimestriel de l'aide financière par le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) sera sujet à révisions trimestrielles de conditionnalité pour toute la durée du programme. La première révision interviendra au 3^e trimestre de 2011. La 12^e et dernière révision interviendra au 2^e trimestre de 2014. Le versement des tranches de l'aide sera déterminé en fonction de l'observance des critères quantitatifs d'application » (du programme – NDLR). Plus loin, il est précisé que « si les normes fixées n'ont pas été observées ou sont susceptibles de ne l'être pas observées, des mesures supplémentaires seront prises. Les autorités s'engagent à consulter la Commission européenne, la BCE et le FMI sur l'adoption de politiques qui ne seraient pas compatibles avec le présent memorandum. Elles fourniront également à la Commission européenne, à la BCE et au FMI toutes les informations sollicitées disponibles pour évaluer les progrès durant l'exécution du programme (...). Avant le versement de chaque tranche d'aide, les autorités devront fournir un rapport sur l'accomplissement des conditions fixées. »

ÉDITORIAL

Le pouvoir au FMI ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

« **A** l'été 2012, quel que soit l'élu, c'est le FMI (Fonds monétaire international — NDLR) qui sera au pouvoir en France. »

Qui s'exprime avec une telle franchise dans *Les Echos* (9 mai) ? Un homme de consensus s'il en est : Jacques Attali a été longtemps l'un des proches de François Mitterrand, avant d'effectuer une mission pour Sarkozy. Pour lui, le FMI étant au pouvoir en 2012, l'élection présidentielle de 2012 se résume à ceci : « La dette et les déficits sont à des niveaux sans précédent. Les marchés vont nous demander de remettre de l'ordre. Après la présidentielle de 2012, (...) il va falloir réduire les dépenses publiques (...). Qui sera le mieux placé pour le faire ? »

Exagération ? Qu'on lise les articles que nous consacrons au Portugal. Le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne et l'Union européenne — la fameuse « troïka » — sont venus y dicter un plan détaillé auquel tous les partis politiques candidats à gouverner le pays doivent souscrire avant l'élection du 5 juin. Un plan qui dicte le menu détail des destructions programmées et fait obligation aux « partenaires sociaux » d'y concourir. Un plan dont la bonne exécution sera contrôlée tous les trois mois et qui prévoit les sanctions immédiatement applicables en cas de non-observation. Un plan dont les agences de presse annoncent qu'il va précipiter le Portugal dans une effroyable récession. Un plan dont le résultat prévisible est que l'endettement du Portugal va mécaniquement s'aggraver... puisqu'il lui faut emprunter — à des taux élevés — pour faire face à la charge actuelle de la dette. Un plan qui conduit tout droit le Portugal à la ruine...

Le Portugal aujourd'hui. La France demain ? Là se situe l'enjeu de la réforme constitutionnelle qui veut graver dans le marbre de la Constitution l'obligation de réduction des déficits publics. « *Quel que soit l'élu, c'est le FMI qui sera au pouvoir en France.* »

Cette affirmation d'Attali repose sur une base bien réelle. A savoir : le consensus droite-gauche, qui, ce 10 mai, a vu les députés du PS, du PCF et du Parti de gauche ne pas voter la réforme du gouvernement... tout en affirmant leur détermination à réduire les déficits publics et à rembourser la dette, dans le respect du carcan imposé par le FMI, la Banque centrale européenne et l'Union européenne (lire page 4). Comme le font déjà les Premiers ministres de « gauche » en Grèce, au Portugal et en Espagne...

Mais attention : frapper les travailleurs et les jeunes avec une brutalité sans précédent et vider le suffrage universel de toute signification, c'est pousser à l'explosion.

Aura-t-elle lieu avant l'élection de 2012 ou après ? Nul ne peut répondre à cette question. Mais le choc est inévitable.

Encore faut-il, pour pouvoir combattre et résister, que les travailleurs et leurs organisations ne soient pas prisonniers de la discipline de la dette et de la réduction des déficits publics.

Se grouper aujourd'hui autour de l'appel du POI pour dire « Non à la réforme constitutionnelle, non à la dictature des déficits publics, annulation de la dette », c'est préparer les conditions politiques de la mobilisation résolue qui, tôt ou tard, fera reculer l'offensive de destruction barbare d'un régime capitaliste décomposé.

Ainsi s'ouvrira la voie de la rupture avec les « troïkas », les « plans de redressement » et autres contre-réformes réactionnaires.

Ainsi sera stoppée la marche au totalitarisme et s'ouvrira la voie de la reconquête de la démocratie.

L'Assemblée nationale adopte le projet de réforme constitutionnelle



Photos AFP

“Nous avons probablement en commun un objectif : la maîtrise de la dépense publique” (Jérôme Cahuzac, député PS)

Au moment où nous bouclons ce journal (10 mai), le vote solennel à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de réforme constitutionnelle « relatif à l'équilibre des finances publiques » vient d'intervenir : 321 voix pour, 229 contre, indique l'AFP. Tous les députés de « gauche » ont voté contre. Mais le vote décisif interviendra en juillet au plus tôt, où le gouvernement convoquera, éventuellement, le « Congrès » (réunion des députés et des sénateurs, où une majorité de 60 % est nécessaire, ce qui implique le vote positif d'une dizaine de parlementaires « d'opposition »).
Quoi qu'il advienne, le gouvernement a déjà réussi son opération : manifester publiquement qu'un consensus existe pour « réduire les déficits publics ». Le ministre du Budget, François Baroin, n'a cessé de le répéter : « L'objectif de la réforme n'est pas de chercher un quelconque clivage entre majorité et opposition, mais de s'atteler à une solution de compromis la plus consensuelle possible. » Et de se référer aux gouvernements « socialistes » d'Espagne et du Portugal, qui ont pris des mesures drastiques contre les travailleurs. « Que dites-vous du gouvernement

Zapatero, de vos amis socialistes au pouvoir en Espagne, a lancé le ministre, qui ont pourtant pris les mesures les plus difficiles, en réduisant le traitement des fonctionnaires et en effectuant des coupes drastiques dans les finances publiques ? Et que pensez-vous de M. Socrates, qui n'a plus de majorité et expédie aujourd'hui les affaires courantes en se félicitant du soutien de l'Union européenne ? »

De ce point de vue, les députés français de « l'opposition », et en particulier ceux du PS, ont été à la hauteur de leurs homologues espagnols et portugais. Ils n'ont cessé de le répéter durant les trois jours de débat : s'ils ont voté contre le projet de réforme constitutionnelle, c'est parce qu'ils estiment que pour appliquer les traités et les directives de l'Union européenne et du FMI de « réduction des déficits publics », ils sont bien plus compétents que le gouvernement Sarkozy. De quoi rassurer Washington (où siège l'un des probables candidats à la présidentielle du PS), Bruxelles et les marchés financiers quant à la volonté du gouvernement, quel qu'il soit à l'issue de l'élection de l'an prochain, de tailler dans le vif !

Ils ont dit



PIERRE-ALAIN MUET (PS) :
“Pour réduire la dette et les déficits, il n'est pas nécessaire de changer la Constitution, il faut changer de majorité !”

« Des discours sur la réduction des déficits, la majorité sait en faire, mais c'est à l'aune des actions menées par le pouvoir que l'on mesure la réussite d'une telle politique (...). Voilà un gouvernement qui n'aura respecté aucune des règles de bonne gestion de la politique économique : ni la limite des 3 % de déficit ni le maximum de 60 % de dette (...). Comment, dès lors, peut-il prétendre inscrire dans la Constitution, pour ses successeurs, des règles qu'il a violées tous les jours ? (...) Certes, nous sommes d'accord pour réduire les déficits, d'autant que, pour nous, il ne s'agit pas d'une abstraction : nous l'avons fait ! (...) Pour réduire la dette et les déficits, il n'est pas nécessaire de changer la Constitution, il faut en effet changer de majorité ! »



MARISOL TOURAINE (PS) :
“Vous n'avez pas mis en œuvre les politiques structurelles qui auraient été nécessaires pour réduire les déficits”

« Le problème de fond, c'est que vous n'avez pas mis en œuvre les politiques structurelles qui auraient été nécessaires pour réduire les déficits à la baisse (...). Les règles constitutionnelles actuelles, au premier rang desquelles se trouvent les règles issues du traité de Maastricht, ne sont pas en effet respectées aujourd'hui, et le fait qu'elles soient inscrites dans la Constitution ne change strictement rien (...). Autre exemple, s'agissant des politiques de santé, on sait très bien qu'il faut faire des efforts, mais vous avez fait le choix de multiplier les petits remboursements de-ci, de-là (...) et vous avez systématiquement reculé (...). Voilà pourquoi, M. le ministre, nous ne pouvons croire à ce que vous nous proposez. »



JEAN PISANI-FERRY, CONSEILLER DE DOMINIQUE STRAUSS-KAHN :
“La question ne va pas disparaître avec l'élection”

« La prochaine élection présidentielle sera dominée par la question budgétaire. Pour reprendre la maîtrise des finances publiques, la France va devoir dès la prochaine mandature procéder à un ajustement sans précédent de l'ordre de 4 points de PIB (80 milliards). A la demande des pays créanciers, qui ne veulent plus tolérer les déficits permanents de leurs partenaires, la surveillance budgétaire européenne va être bien plus prégnante. Cette double contrainte s'imposera à tous les candidats (...). Ce projet (de réforme constitutionnelle) offre l'occasion d'une réflexion trop longtemps retardée sur une définition nationale de la responsabilité budgétaire. Certes, le moment choisi, à l'approche d'une échéance nationale, n'est pas le meilleur. Mais la question ne va pas disparaître avec l'élection et il serait dommage que le débat de fond soit occulté par les préoccupations tactiques » (Les Echos, 5 mai).



MÉLENCHON (PARTI DE GAUCHE) :
“Je ne conteste pas l'idée de l'euro”

Les dirigeants du PCF et du Parti de gauche ont organisé, le 3 mai, un meeting à Paris contre le « pacte euro plus » décidé à Bruxelles, et qui impose des réformes constitutionnelles partout en Europe pour « réduire les déficits ». « Au Parlement, l'opposition refuse l'institutionnalisation de l'austérité », titre L'Humanité (5 mai). Vraiment ? Pourquoi camoufler les déclarations réelles des députés du PS ? Le PCF a défendu, lors de ce meeting, une « refondation de la Banque centrale européenne ». « Il existe de fausses bonnes solutions, qui consistent en la sortie de l'euro et de l'Union européenne, a insisté Pierre Khalifa, président de la fondation Copernic. C'est une illusion qui risque fort d'accroître la concurrence entre les Etats et les peuples. » Jean-Luc Mélenchon, président du Parti de gauche, qui participait aussi à ce meeting, l'a redit le 9 mai, sur France Inter : « Pour ma part, je ne conteste pas l'idée (de l'euro). On ne pourra pas faire de Smic européen si on n'a pas une monnaie en Europe. » En attendant, au nom de la défense de l'euro, la Banque centrale européenne et le FMI mettent à genoux le Portugal.



N° 3253

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
PRÉMIÈRE LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 mars 2011.

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

relatif à l'équilibre des finances publiques.

(Remis à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 de la Réglementation)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. Nicolas SARKOZY,
Président de la République,PAR M. François FILLON,
Premier ministre,ET PAR M. Michel MERCIER,
gardé des sceaux, ministre de la justice et des libertés.

Repères

Le contenu de la réforme constitutionnelle

— Le projet de réforme constitutionnelle « relatif à l'équilibre des finances publiques » vise à instituer des « lois-cadres d'équilibre des finances publiques, dont les dispositions auront pour objectif, à un horizon pluriannuel défini, d'assurer l'équilibre des comptes des administrations publiques ».

— Ces lois-cadres, couvrant au moins trois années, « devront recevoir une valeur supérieure aux lois financières ordinaires » (votées chaque année). Elles prévoient notamment « le montant maximum des dépenses de l'Etat et de la Sécurité sociale pour chacune des années de la programmation ».

— « Elles auront donc vocation à traiter des dépenses et des recettes de l'Etat et de la Sécurité sociale, mais aussi des autres composantes des comptes publics qui ne sont pas régies par les lois financières annuelles (finances des collectivités territoriales, de l'assurance chômage et des régimes complémentaires de retraite, notamment). »

Pas un domaine de la vie sociale ne devrait échapper à cet impératif, y compris le budget des collectivités locales, les dépenses de tous les régimes de protection sociale collective. Le Conseil constitutionnel pourrait censurer (c'est-à-dire déclarer illégale) toute disposition qui ne rentrerait pas dans ce cadre de réduction des dépenses. Et les syndicats n'auraient qu'à s'incliner !

Le calendrier

● **3 au 10 mai** : le projet de loi en débat en séance plénière par les députés.

● **Juin** : le texte passe au Sénat.

● **Juillet** : comme il s'agit d'une réforme constitutionnelle, le texte n'est examiné qu'une seule fois par le Sénat et l'Assemblée nationale. Mais le gouvernement devra ensuite, éventuellement, convoquer le « Congrès » (réunion des députés et des sénateurs), un lundi, à Versailles, où une majorité de 60 % sera nécessaire.

L'Union européenne de nouveau sur le dos de la Grèce

Le plan de rigueur extrême imposé au Portugal à peine bouclé, l'Union européenne s'attaque de nouveau à la Grèce.

Lors d'une réunion tenue en catimini, vendredi 6 mai, à Luxembourg, à laquelle ont participé les ministres des Finances des principaux pays de la zone euro (Allemagne, France, Italie, Espagne), celui de la Grèce, le président de la Banque centrale européenne (BCE)

et un représentant de la Commission européenne, la question d'efforts budgétaires supplémentaires à réaliser par le gouvernement grec pour « réduire ses déficits publics » a été au centre des exigences.

La simple tenue de cette réunion a semé un début d'effolement sur les marchés. Le gouvernement Papan-dréou a dû démentir la rumeur selon laquelle était envisagée la sortie de la Grèce de l'Union monétaire, après qu'un journal allemand eut évoqué

cette éventualité. Le chef de file des ministres des Finances de l'Union monétaire, Jean-Claude Juncker, a déclaré indispensable un nouveau programme pour redresser les comptes publics grecs.

« Nous pensons que la Grèce a besoin d'un programme d'ajustement supplémentaire », a-t-il martelé à l'issue de la rencontre.

Le gouvernement « socialiste » Papan-dréou a déjà imposé, en mai 2010, un programme de réduction des défi-

cits. Une mission de l'Union européenne et du FMI se trouve actuellement à Athènes pour en vérifier la stricte application.

Il était prévu des privatisations qui rapporteraient deux milliards d'euros en 2012, mais pour les créanciers de la Grèce, ce n'est pas encore suffisant. Ils exigent, pour 2013, 25 milliards d'euros ! Le même jour, l'agence de notation Standard & Poors a encore baissé la note de la Grèce, la ramenant de BB à B.